

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Commune de Deùlémont

COMMUNE DE DEULEMONT

**Arrêté Municipal portant délégation de signature
à Monsieur Claude DELVALLE**

Le Maire de la Commune de Deùlémont (Nord),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son Art. L. 2122-18 ;
- Vu la délibération n° 2026.013 du 20 mars 2026 portant élection de Monsieur Christophe LIENART, Maire de Deùlémont (Nord),
- Considérant que le bon fonctionnement des affaires communales nécessite l'attribution de délégations de signature aux Conseillers Municipaux délégués,

ARRETE

Art. 1^{er} : A compter du 1^{er} avril 2026, il est donné délégation de signature à Monsieur Claude DELVALLE, Conseiller Municipal délégué, pour intervenir dans le domaine du « port de plaisance ».

Art. 2 : Cette délégation entraîne la signature des documents relatifs à ce domaine.

Art. 3 : Tous les actes signés par Monsieur Claude DELVALLE devront porter la mention indicative suivante « par délégation du Maire ».

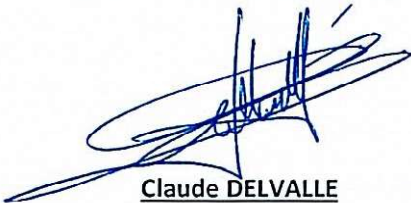
Art. 4 : Le secrétariat de la Mairie de Deùlémont est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur Le Préfet du Nord.

Fait à Deùlémont, le 1^{er} avril 2026

Notifié à l'intéressé le 1^{er} avril 2026

Le Conseiller Municipal délégué,

Le Maire,



Claude DELVALLE



Christophe LIENART

Le Maire,

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,

. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.